

# Réunion du Conseil Municipal

## Le Jeudi 6 Novembre 2014 à 18 h

**Présents :** Messieurs BAUDOUX, DEMATTE, DEWAELE, DUFOUR-LEFORT, DURSENT, JACQUINET (jusque 19 h), LAGRENE, PALMISTE, PIETTON Jean-Marie, VOLKAERT et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DENYS (jusque 18 h 30), HAZARD, LASNE, LEROY, N'DIAYE, TOURNAY et WEIDICH (19 membres).

**Ont donné procuration :** Messieurs DELBAUVE, DURIEUX, JACQUINET (à partir de 19 h), MOREELS, PIETTON Loïc, WAGER et Mesdames DENYS (à partir de 18 h 30), DUVAL, LEFEBVRE, PERRE et ROHRMANN (11 membres)

**Etait Excusé :** Monsieur DAIL (1 membre).

**Monsieur le Maire ouvre le Conseil Municipal en revenant sur deux gros dossiers :**

- **L'Ecole Joliot-Curie où tous les enfants ont fait leur rentrée le Lundi 3 Novembre dans des locaux entièrement refaits et après un passage concluant de la commission de sécurité. Seul point à régler : l'informatique. L'incendie ayant entraîné des retards, il convient de relancer un appel d'offres afin de bénéficier d'outils plus récents. Monsieur Patrick KANNER, nouveau Ministre en charge de la Ville, de la Jeunesse et des Sports viendra inaugurer l'école. La date reste à définir.**
- **La Maison de Santé pluridisciplinaire où le chantier bat son plein. Les entreprises procèdent actuellement au désamiantage de la demeure qui sera rasée ainsi qu'au nettoyage du terrain. Dans ce même secteur, on peut noter l'ouverture de Pôle Emploi (ex Solémurs) le 18 Décembre 2014.**
- **Monsieur le Maire annonce le passage en garde cyclique continue du Centre d'incendie et de secours. Désormais, une équipe de 5 professionnels est présente sur les lieux 24 h / 24 ce qui a pour effet de diminuer la durée de départ des secours (moins de 2 mn après l'alerte). Une grande avancée pour les habitants du canton.**

### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

#### 1) DESIGNATION DES REPRESENTANTS SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA CAMVS

Suite à la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre au 31 Décembre 2013 et suivant les dispositions de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, il est nécessaire de créer entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre et ses communes membres, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission se réunit pour chaque transfert de compétence afin de fournir un avis sur les modalités financières de la répartition des charges en vue d'impacter le plus justement et durablement l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Le Conseil Communautaire du 25 Septembre 2014 - délibération n°157 – a acté la mise en place de cette CLECT, le nombre de ses représentants et leur mode de désignation.

Chaque commune y sera représentée par un élu titulaire et un élu suppléant.

Propositions de Monsieur le Maire :

**- Titulaire : Monsieur Bernard BAUDOUX**

**- Suppléant : Monsieur Jean DURIEUX.**

**Vote : Majorité – 7 Abstentions**

***Madame Agnès DENYS quitte le Conseil Municipal et donne procuration à Madame Betty N'DIAYE.***

## **2) NEOPOST : CONTRAT DE SERVICES DE DIFFUSION ET D'ARCHIVAGE DE DOCUMENTS NEOTOUCH + CONTRAT DE LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR**

Le contrat d'abonnement de la Machine à Affranchir expire au 31 Décembre 2014, ce qui a amené les services à étudier de nouvelles modalités d'affranchissement du courrier, dans le but principal, de faire des économies.

Après avoir reçus, à plusieurs reprises, les agents commerciaux de La Poste et Néopost, la solution proposée par ce dernier paraît adaptée à nos attentes en ce sens qu'elle permet l'envoi des courriers (format papier) de manière traditionnelle mais aussi, la dématérialisation des courriers, factures, envois en nombre....

Pour exemple, un envoi de courrier de manière dématérialisée coûtera 0,20 € de moins qu'un envoi traditionnel.

Par ailleurs, La Poste a annoncé une hausse de 7 % du prix du timbre au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- 0,76 € au lieu de 0,66 € pour la lettre prioritaire
- 0,68 € au lieu de 0,61 € pour la lettre verte.

Le service propose aux élus la signature de deux contrats avec NEOPOST, notamment :

- **Un contrat de location machine à affranchir IS-440 OLS** pour un montant de 1 454,06 € H.T / an pendant trois ans (au lieu de 3 112,92 H.T actuellement)
- **Un contrat de service de diffusion et d'archivage de documents Néotouch** pour une durée d'un an sur la base de 833 plis/mois avec engagement minimal annuel de facturation de 3 000,00 € H.T.

**Monsieur le Maire laisse la parole à la Directrice des services financiers qui explique que Neopost est une filiale de la Poste et que ces nouveaux contrats s'accompagnent d'une baisse des charges d'affranchissement. La ville a opté pour la lettre verte et le courrier par internet.**

**Vote : Unanimité.**

## **3) PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS D'OBSEQUES D'UNE PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES**

Un habitant de la commune, divorcé sans enfant, domicilié 33, bloc Savoie, Allée des Aubépines est décédé à son domicile le 15 octobre 2014. L'intéressé travaillait pour Synergie depuis deux mois, ne possédait pas de biens immobiliers, n'était en possession d'aucun capital financier. Renseignements pris auprès de la Sécurité Sociale, la caisse de retraite complémentaire (Bâtiment), la Mutuelle, aucun de ces organismes n'est en capacité d'aider au financement des frais funéraires.

La facture France Obsèques s'élève à la somme de 1 211,77 € (crémation).

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser la commune à prendre en charge la facture et à mettre en place les modalités nécessaires à la récupération de la somme auprès de la sœur du défunt qui a, par ailleurs, accepté de signer une reconnaissance de dette.**

**Vote : Unanimité.**

## **FINANCES**

### **4) RESTAURATION MUNICIPALE 2013-2015 : AVENANT N°2 DU LOT N°2 (CCAS) AU MARCHÉ DE FOURNITURES SELON APPEL D'OFFRES OUVERT**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, un agent de la société API a intégré l'effectif des agents d'entretien de l'EHPAD. Cette modification a pour incidence la diminution de la facture annuelle API d'environ 34 500 € HT par an car ce dernier ne sera pas remplacé par le prestataire. Ainsi du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31

Décembre 2015 (date d'échéance du marché), ce changement générera une baisse totale d'un montant de 43 125 € HT par rapport à ce qui était prévu au départ.

**Le Bureau Municipal ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant négatif.**

**La commission d'appel d'offres n'ayant pu être réunie, ce point fait l'objet d'un report.**

#### **5) INDEMNITES DE CONSEIL DU TRESORIER PAYEUR DE BERLAIMONT**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Selon l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal à compter de la date d'installation de la dite assemblée en fixant le taux d'attribution de cette indemnité. Il est à noter que le taux a toujours été voté à 100% lors des renouvellements des Conseils Municipaux.

**Vote : Unanimité.**

#### **6) GARANTIE D'EMPRUNTS REAMENAGES – PROMOCIL**

Nous sommes saisis d'une demande de la part de Promocil concernant un réaménagement de garantie de leurs emprunts (déjà garantis initialement par la ville) auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour une valeur de 5 826 465, 96 € (capital restant dû à ce jour) concernant 15 emprunts de 1979 à 2008. Cela concerne un allongement de la dette d'une durée d'environ 5 ans afin de réduire les remboursements annuels.

**Vote : Unanimité.**

#### **7) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

	<b>2014</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 745 €
ARAC	150 €
Association des Cheminots combattants	137 €
ACID	250 €
Association Batterie Fanfare	800 €
Association Contact	1 525 €
Association pour le Don du Sang	153 € (Madame ADELINET ne prend pas part au vote)
Association Vivre Tous Ensemble	70 000 € (Mesdames ADELINET, DEMILLY et LASNE ne prennent pas part au vote)
Aulnoye Dynamic	4 574 € (Monsieur LAGRENE ne prend pas part au vote)
Bécane Club de Mormal	1 220 €
Cimade	150 €
Club de l'Espérance	122 € (Madame ADELINET ne prend pas part au vote)
Collectif Solidarité 2000	760 €
Echanges Internationaux	2 000 € (Madame ADELINET, Messieurs BAUDOUX et Wager ne prennent pas part au vote)
Fleurs et Lumières	2 300 € (Mesdames DEMILLY et N'DIAYE ne prennent pas part au vote)

Harmonie Municipale	15 000 €
Loisirs et Solidarité	150 €
Secours Catholique	350 €
Secours Populaire Aulnoye-Aymeries	500 €
Société des accordéonistes aulnésiens	230 €
Maison des Syndicats	800 €
Union Nationale Combattants	153 €

**Madame Francine LASNE annonce qu'elle s'abstiendra lors du vote puisqu'elle estime qu'une baisse générale des subventions aux associations était préférable à la suppression des seuls crédits alloués aux centres sociaux.**

**Monsieur Arnaud JACQUINET rejoint ce point de vue. Il ajoute qu'il s'abstiendra également pour une seconde raison : le versement de 800 € à la Maison des Syndicats.**

**Monsieur le Maire répond sur ces deux points :**

**- Les centres sociaux représentent à eux seuls 300 000 € de budget. Il expose qu'il est difficile de demander au personnel communal de faire de gros efforts sans par ailleurs en demander aux deux structures. Le tout dans un contexte de diminution drastique des dotations de l'Etat.**

**- La Maison des syndicats reçoit, chaque année, 500 salariés lors des permanences de ses conseillers et renseigne au total plus de 1 000 personnes.**

**Vote : Majorité – 2 abstentions.**

***Monsieur Arnaud JACQUINET quitte le Conseil Municipal et donne procuration à Madame Françoise HAZARD.***

## URBANISME

### **8) AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIER DU POLE GARE – 2<sup>ème</sup> PHASE**

Monsieur le Maire rappelle que la seconde phase des travaux du Pôle Gare concerne les aménagements paysagers et la fourniture de mobilier urbain, en accompagnement du traitement de la voirie de compétence CAMVS.

Cette phase se déroulera concomitamment à la couverture de la rue piétonne dont le SMTUS a décidé récemment l'engagement. Les démarches auprès des co-financeurs (Etat et Conseil Général) avaient été engagées dès 2013, et le Conseil Municipal en avait validé le principe (délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 19.06.2013).

**Il convient aujourd'hui de modifier le plan de financement après appel d'offres, pour obtenir les subventions sollicitées, soit :**

- Pour le FDAN : 140 185.88 € pour une dépense subventionnable de 510 963, 36 €
- Pour le FNADT : 291 993.21 € pour une dépense subventionnable de 486 655, 36 €

Le Bureau Municipal ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux montants indiqués plus avant.

**Monsieur Jean-Marie PIETTON prend la parole et demande à Monsieur le Maire si les élus et les habitants pourraient être tenus informés de l'évolution du projet de couverture de la rue piétonne. Monsieur le maire explique que le SMTUS, maître d'ouvrage, vient de délibérer pour lancer le concours d'architectes. Au terme de la procédure, il se dit favorable à l'organisation d'une réunion d'information avec les riverains concernés.**

**Vote : Unanimité.**

## **EDUCATION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL**

### **9) RECONDUCTION DU CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE 2014 – 2017**

Les « Contrat Enfance Jeunesse » 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération (2006-2009 et 2010-2013) signés avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maubeuge ont pris fin au 31 décembre 2013. Cet organisme reconduit ce partenariat pour les années 2014 à 2017 et la municipalité est sollicitée pour donner son accord.

Pour info : le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat de cofinancement signé entre la Municipalité et la CAF pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée visant le maintien et le développement de l'accueil des enfants au sein d'activités de loisirs éducatifs.

Depuis 1995, différents contrats ont déjà fait l'objet d'une reconduction, le dernier en date s'étalait de 2010 à 2013. Le prochain concerne les 4 années allant de 2014 à 2017.

**Dans ce contrat, la ville d'Aulnoye-Aymeries s'engage à maintenir les objectifs qualitatifs et quantitatifs des actions qui découlent du schéma de développement, à savoir :**

- le lieu multi accueil (crèche halte-garderie),
- le relais d'assistantes maternelles,
- le poste de coordinateur (volet enfance),
- les accueils de loisirs maternels des mercredis et petites vacances,
- la garderie périscolaire,
- les accueils de loisirs mercredis et petites vacances des Bains Douches,
- le poste de coordinateur (volet jeunesse)
- les accueils de loisirs 6 – 11 ans (mercredis, petites vacances et périscolaire) et 11 – 17 ans (mercredis, petites et grandes vacances et périscolaire) du CSC La Florentine,
- les accueils de loisirs 4 – 12 ans petites vacances du CSC Guy Môquet.

Il s'agit là d'un ensemble d'actions reconduites mises en place par les services municipaux (Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Education) et les Centres Sociaux.

*Pour information, les 3 actions suivantes émergeant sur le précédent contrat ne sont pas reprises :*

- *le volet éveil culturel et artistique pour les 2 – 6 ans,*
- *les accueils de loisirs tickets sports des vacances de Toussaint, Février et Printemps,*
- *les accueils de loisirs 4 – 12 ans périscolaire du CSC Guy Môquet.*

**Le Bureau Municipal ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser la reconduction du Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 – 2017.**

**Vote : Unanimité.**

### **10) VERSEMENT DE SUBVENTIONS PERCUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF LOISIRS DES JEUNES DANS LE NORD EMANANT CONJOINTEMENT DU CONSEIL GENERAL ET DE L'ETAT**

La ville a pour vocation d'instruire et coordonner le dispositif « Loisirs des jeunes dans le Nord » sur le territoire. Elle doit ensuite **après évaluation** effectuer la répartition de la subvention auprès des opérateurs directs intervenant dans ce cadre et remplissant les critères et conditions de recevabilité.

**Versement des subventions perçues dans le cadre du dispositif Loisirs des Jeunes dans le Nord – Ville Vie Vacances émanant conjointement du Conseil Général et de l'Etat et suivant la répartition ci-après :**

- Centre Social et Culturel La Florentine : 8 940 €,
- Centre Social et Culturel Guy Môquet : 10 870 €,

Soit un total de 19 810 € qui viennent en déduction des 8 000 € perçus au titre de ce dispositif par l'Etat et 16 500 € par le Conseil Général, le reste revenant à la municipalité.

A noter que ce dispositif et les actions qui y émergent sont intégrés à la réflexion menée sur le territoire notamment par la municipalité et les centres sociaux d'autant qu'une partie des financements est directement lié aux critères de l'Etat relatifs à la politique de la ville.

**Le Bureau Municipal ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement de ces subventions.**

**Vote : Unanimité.**

## SERVICES TECHNIQUES

### 11) MISE A LA CASSE DE DEUX VEHICULES

Les véhicules immatriculés 4805 YP 59 (Citroën) et 9476 YJ 59 (Renault) sont aujourd'hui hors d'usage et doivent être mis à la casse.

**Le Bureau Municipal ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser la mise à la casse des deux véhicules.**

**Vote : Unanimité.**

## CULTURE

### 12) TARIFICATION DU SPECTACLE « LOOKING POUR GAZA »

L'Association de jumelage Lille Naplouse a sollicité la ville afin de donner une représentation de « Looking Pour Gaza », oratorio électro, le Lundi 17 novembre à 20 h au Théâtre Léo Ferré. Cette chronique nomade emmène le public vers la Palestine sous forme de déambulation poétique et musicale. Le coût du spectacle est pris en charge par l'Association ; la ville supportant l'accueil technique.

Tarif proposé : 5 €.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette tarification.**

**Vote : Unanimité.**

**Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 10.**

## Subventions aux associations

	2013	2014
Amicale sapeurs pompiers	2745	2745
ARAC	150	150
Association cheminots combattants	137	137
Association ACID	250	250
Association Batterie Fanfare	800	800
Association Contact	1525	1525
Association Pour le Don du sang	153	153
Association Vivre Tous Ensemble	70000	70000
Aulnoye Dynamic	4574	4574
Bécane club de Mormal	1220	1220
Cimade	150	150
Club de l'Espérance	122	122
Collectif Solidarité 2000	760	760
Echanges internationaux	2000	2000
Fleurs et Lumières	2300	2300
Harmonie Municipale	15100	15100
Loisirs et Solidarité		150
Secours Catholique	350	350
Secours Populaire Aulnoye-Aymeries	500	500
Société Accordéonistes aulnésiens	230	230
Maison des Syndicats	800	800
Union Nationale Combattants	153	153